

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV EQUI-CONVERTIBLES

FR0000289860

Société de gestion : Equigest

Objectifs et politiques d'investissement :

L'objectif de la gestion consiste à surperformer l'indice Refinitiv Eurozone CB Hedged (EUR) (coupons réinvestis). La gestion de la SICAV est discrétionnaire. Elle va porter principalement sur des obligations convertibles européennes, mais également sur des obligations classiques. Au moins 75% de l'actif de la SICAV sont investis sur des obligations convertibles. Entre 20% et 30% de l'actif peuvent être investis au titre de diversification sur des obligations, des obligations à haut rendement ou des « preferred securities ». Dans cette poche de diversification, la part des obligations « corporate » ou preferred securities n'excède pas 20% de l'actif, celle des obligations à haut rendement (High Yield) reste inférieure à 10%.

La SICAV est gérée dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt de 0 à 5.

De même, la SICAV pourra également être investie sur des actions dans la limite de 10% de son actif net. A l'intérieur de cette enveloppe, il est possible d'utiliser des options sur actions étant entendu que les positions ouvertes seront des positions acheteuses.

Les investissements sur des convertibles mixtes sont privilégiés tant que cela est possible, compte tenu des biais inhérents au marché des convertibles. Les convertibles dont le profil est devenu trop obligataire ou trop action sont vendues. Ces obligations sont, si possible, remplacées par des convertibles mixtes.

Le choix des sous-jacents actions (au sein de l'univers restreint des OC) relève d'une analyse fondamentale. Cette analyse intègre des critères de rentabilité, de croissance du chiffre d'affaire, de valorisation absolue et relative par rapport aux autres valeurs du secteur. Notre analyse va s'arrêter sur la qualité du management, la structure de bilan de la société ainsi que sur sa capacité à conserver une bonne rentabilité en cas de retournement cyclique.

Par souci de diversification, l'exposition action sur un sous-jacent action ne peut excéder 5% de l'actif de la SICAV.

Les paris sur la dette des entreprises sont le fruit d'une analyse crédit spécifique.

Les problématiques d'endettement de l'entreprise sont analysées et comparées à celles d'autres acteurs du même secteur. Ces choix vont se traduire par des

investissements sur des obligations convertibles à profil très obligataire, des obligations, des preferred securities ou des obligations à haut rendement.

Ces investissements de type obligataire permettent d'accroître considérablement le rendement global du portefeuille mais en contrepartie vont accroître la sensibilité au risque de crédit et de taux.

La SICAV n'a pas vocation à neutraliser certains risques : la sensibilité action demeure et représente l'intérêt de la gestion convertible.

La sensibilité au risque de variation de taux d'intérêt peut être neutralisée par la vente de futures de taux (contrats BUND, BOBL ou SCHATZ).

Le risque de change peut être neutralisé par des swaps de changes même si les fluctuations du Franc Suisse ou de la Livre Sterling face à l'Euro sont de faible amplitude.

Afin de gérer sa trésorerie, la SICAV pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

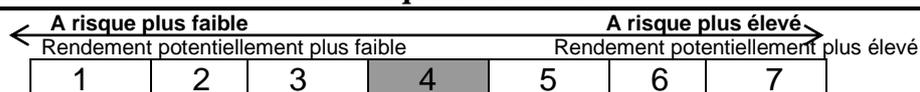
La SICAV est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil des risques du prospectus.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (application du calendrier d'Euronext Paris SA). L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, chaque jour de bourse ouvré avant 11h30.

La SICAV capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : la durée de placement recommandée de la SICAV est de 2 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement :



Le niveau de l'indicateur se base sur des simulations passées en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque et de rendement associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] : le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement son positionnement sur les marchés des obligations convertibles européennes et son investissement actions qui reste limité à 10% de son actif net.

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB- entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

- Risque lié à impact des techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme) : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : il mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

Frais :

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FCP au jour de l'exécution de l'ordre. Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée. Ils ne sont pas acquis à l'OPCVM.
Frais de sortie	1%	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,20%	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement), clos en septembre 2022. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
----------------	-------	---

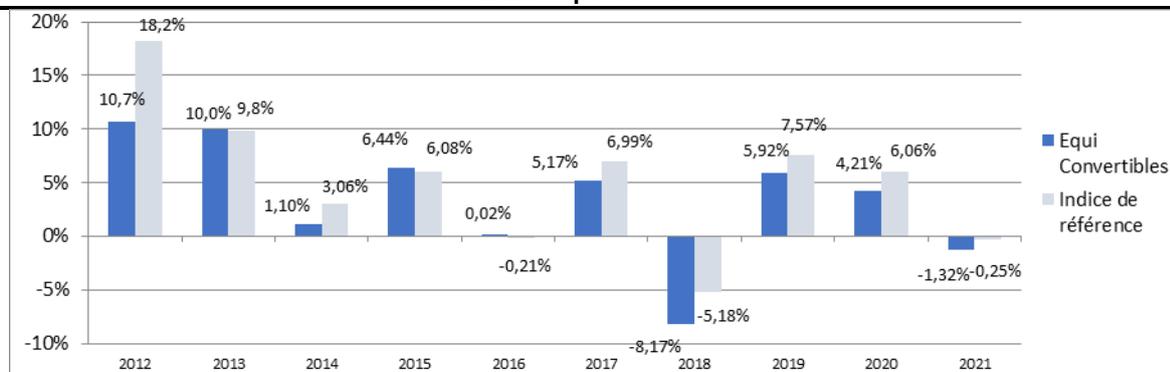
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC l'an de la surperformance de l'actif net qui excédera la variation de l'indice Exane ECI-Euro* au cours de clôture.	Montant facturé au titre du dernier exercice : 0,00%
---------------------------	---	--

*à partir du 1^{er} octobre 2022, l'indicateur de référence est l'indice Refinitiv Eurozone Hedged CB (EUR)

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.equigest.fr

Performances passées :



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. La performance de l'OPCVM et de l'indicateur de référence est calculée coupons nets réinvestis. Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées. Les performances sont calculées en EUR. Equi-Convertible a été créé le 09/09/1999.

Informations pratiques :

Le dépositaire de l'OPCVM Société Générale Securities Services

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'Equigest – 153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Equigest ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus complet de l'OPCVM ou sur le site internet : www.equigest.fr

La politique de rémunération de la société de gestion sera disponible sur le site www.equigest.fr

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. Equigest est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/11/2022